Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

SPop' infos novembre 2025 N°34



Tout ce qui est humain est nôtre

Miam ! Miam ! L'atelier cuisine va repartir !



De beaux sourires pour un beau projet !

Ce mardi 14 octobre, les travailleuses sociales ont mis la main à la pâte sous la direction de Ghislaine pour préparer un repas complet. Elles ont ainsi pu voir de l'intérieur comment fonctionne l'atelier cuisine, afin de sensibiliser les personnes qu'elles aident à venir s'inscrire.

Visiblement, l'expérience a été concluante et l'atelier va pouvoir démarrer au mois de novembre. Jocelyne et Josiane, bénévoles, font partie de l'équipe, complété par Jean-Pierre. En attendant de trouver une cuisinière ou un cuisinier pour diriger le groupe, Ghislaine assurera le démarrage (candidate aux prochaines élections municipales dans son village de Flassans, elle ne pourra plus apporter sa précieuse expérience à l'atelier).

Au menu : croque-monsieur aux légumes et gâteaux, dégustés ensuite sur place par toute l'équipe et quelques bénévoles.





Retour de la Seyne pour les costaudes et les costauds







Une fois par mois, des bénévoles se déplacent à la Seyne-sur-mer pour aller chercher des denrées alimentaires dans un local du Fonds Social Européen : farine, céréales, lait, pâtes, œufs, produits surgelés (viande, poisson, beurre, …). D'autres associations bénéficient de cette aide. Il faut ensuite tout ranger de manière précise sur les étagères et dans les congélateurs de notre local.

*** * ***

Claudine, Vairani, Annie, Zemen, Soufiane, Philippe, Olivier en plein travail de déchargement dans la bonne humeur ! Vairani, après avoir été stagiaire est désormais service civique : elle a trouvé pleinement sa place aux côtés des bénévoles et s'épanouit dans ses tâches au SPF.

L'accueil des familles à Vidauban



En plus des familles accueillies à Draguignan, nous nous déplaçons le lundi en alternance sur Vidauban et Bargemon.

Pour Bargemon, Christian et Jean-Marc sont à l'œuvre ; Pour Vidauban, ce sont Vincent et Francis G. Les municipalités mettent à notre disposition des salles où les personnes accueillies se rendent. Parfois les colis sont livrés à domicile quand les personnes ne peuvent pas se déplacer. Une quinzaine de colis sont livrés dans chaque village.

29ème congrès départemental à Toulon







Le samedi 18 octobre s'est tenu à Toulon à la maison de la Méditerranée le 29ème congrès de la fédération du Var du SPF.

Les différentes antennes et le comité de Draguignan ont convenu d'une situation économique et sociale en France se dégradant, de perspectives internationales peu rassurantes nous demandant toujours plus de redonner espoir aux personnes accueillies en mettant en mouvement la solidarité.

Trois ateliers ont permis aux bénévoles d'échanger, de partager leur vécus autour des thèmes suivants :

Associer et mobiliser le plus grand nombre, agir en toute indépendance, donner du sens à nos pratiques. Ceci pour préparer le congrès national qui se tiendra à Lille fin novembre avec la thématique : pour que le monde tourne autrement, faisons grandir la solidarité.

Marie-Hélène et Jean-Paul représentaient le comité de Draguignan. A l'issue du congrès, c'est Isabelle Ranucci (photo ci-dessus) qui a été réélue secrétaire départementale.

Des bénévoles mobilisés !



Didier et Michèle pour réguler la circulation avenue du pont d'Aups



Christian, Maryse et Francis à la préparation du café



Christine et Marc au ravitaillement à Rebouillon

Dimanche 26 octobre, dès 8 heures du matin, par un vent glacial, 10 bénévoles du SPF sont venus donner un coup de main au DUC athlétisme pour l'organisation de sa course Dragui Run. Signaleurs, distribution des cafés puis des bières à l'arrivée, inscriptions, tout le monde a apprécié leur savoir-faire et leur dévouement.

Nous avons prêté à cette occasion notre camion-frigo.

Un grand merci à : Sabine, Michèle, Maryse, Anne-Marie, Christine, Marc, Didier, Christian, Jean-Paul et Francis.

410 coureurs et marcheurs ont participé à la Dragui Run, un euro par personne étant reversé à notre comité. Plus des dons récupérés dans nos tirelires.

Une belle opération pour les 80 ans du SPF !

Merci au DUC athlétisme de nous avoir associés à la 4ème édition de cette course.

DUC Athlétisme

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 1945 2025 80 Solidarité

* * * * * *

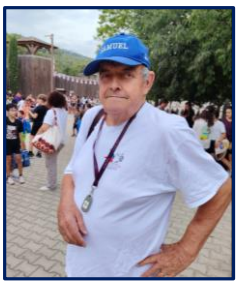


Une partie du bureau, de gauche à droite : Jean-Paul, Christiane, Annie, Francis, Anie, Guillèle, Maryse



Le nouveau bureau élu pour 2 ans :

Francis secrétaire général



Annie trésorière

Monique trésorière adjointe

Geneviève Père Noël Vert, colis pour les anciens

Anie stock alimentaire

Guillèle boutique

Maryse boutique

Christiane collectes

Jean-Paul établissements scolaires, communication

Nouveaux élus :

Marie-Hélène accueil

François aide administrative, collectes, chauffeur

La traditionnelle AG s'est tenue le vendredi 24 octobre à la Maison des Sports et de la Jeunesse. Devant une quarantaine de personnes, Francis a rendu hommage à nos chers disparus puis présenté son rapport moral. Chaque membre du bureau a détaillé les actions de son domaine. Christine a précisé les modalités de l'accueil des familles chiffres à l'appui, Ghislaine a dressé le bilan de l'atelier cuisine et Annie a fait le bilan financier.

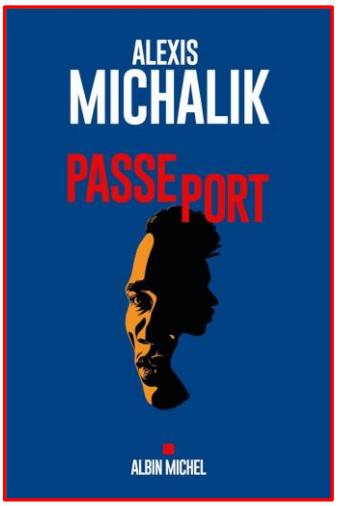
La soirée s'est terminée par le pot de l'amitié.

N'oubliez pas ! Exposition pour les 80 ans du SPF à la médiathèque de Draguignan durant le mois de novembre. Présentation au public le vendredi 7 novembre, à 17 heures .

Repas dansant au club house du stade Léo Lagrange le samedi 22 novembre, à 19 heures 30. Inscriptions par mail spfraguigan83@orange.fr ou au 06 84 03 85 29 avant le 15 novembre. Nombre de places limité à 100. Participation 10 € et 5€ (enfant jusqu'à 12 ans).

Un bon moment de théâtre engagé !





Le 14 novembre, ils étaient nombreux les bénévoles du SPF à se presser au théâtre de l'Esplanade à Draguignan pour voir la pièce d'Alexis Michalik, Passeport. Ce récit social et politique sur la destinée des migrants et des réfugiés a fait salle comble et a été ovationné.

"D'une manière générale, je ne souhaite jamais écrire sur un thème, mais me fonde plutôt sur une idée ou une situation précise, qui donne ensuite naissance à l'architecture du spectacle. J'ai écrit cette nouvelle pièce en Guadeloupe, seul, après avoir mûri ses contours pendant plus d'un an et m'être longuement renseigné. Ce n'est pas un théâtre militant ou documentaire, mais une histoire humaine, qui s'adresse à tous." ***Alexis Michalik***

L'immigration n'est pas une histoire de chiffres mais de destinées humaines.

« La "Jungle de Calais", théâtre de la quête de ces migrants venus de contrées lointaines pour un avenir meilleur, en Angleterre mais aussi lieu de tous les dangers où la mort rôde à chaque instant. Nous faisons la connaissance d'Issa, un jeune Érythréen, agressé et laissé pour mort. A son réveil, il a perdu la mémoire. Alors que le seul élément tangible de son passé est son passeport, il entame une longue quête semée d'embûches afin d'obtenir un titre de séjour, entouré de compagnons d'infortune. Les vies de ces personnages vont s'entrecroiser et s'emmêler comme des fils, les destins se tisser et les événements s'enchaîner …

Alexis Michalik s'empare d'un sujet d'actualité et réussit à ne pas en faire « *une fiction de plus sur le thème de* ». Auteur et metteur en scène, il a construit son texte et son dispositif en véritable dramaturge, bien conscient que le scénario est la condition première d'une œuvre réussie. On est donc pris aux tripes par son récit et les aventures de ses héros ordinaires qui luttent pour survivre en convoquant toutes les ressources de leur imagination, leur optimisme, leurs talents, leur fraternité pour se soutenir et s'en sortir. »

Charles Edouard Aubry. Culture-Tops. Ouest France juin 2024

Dans l'actu

Chaque mois, Catherine nous gratifie de son oeil acéré et documenté sur l'actualité sociale.

Réforme du RSA : vers plus de précarité pour les allocataires ?

Une réforme majeure du RSA a été **mise en œuvre en janvier 2025**. Elle fait suite **à la loi « pour le plein emploi » du 18 décembre 2023 qui visait à recentrer le RSA sur l'accompagnement vers l'emploi** : cette allocation versée par la CAF aux plus précaires devait être conditionnée à des **démarches actives pour trouver un travail.**

C'est chose faite depuis le 30 mai 2025 : la réforme et les sanctions qu'elle prévoit concerne tous les allocataires RSA, soit **3,59 millions de personnes au 1er trimestre 2025 au niveau national et près de 60 000 dans notre département du Var.**[1] Ses conséquences concrètes sont les suivantes :

- Obligations de justifier de **15 heures d'activités par semaine** : le non-respect peut entraîner des mesures.
- **Inscription automatique à France Travail en tant que demandeur d'emploi** et entretien systématique avec un conseiller.
- Signature d'un **« contrat d'engagement** » définissant les obligations et objectifs de l'allocataire
- **Nouveau régime de sanctions** : **suspension partielles (30%) ou totale (100%) du versement du RSA** en cas de manquement à l'une des obligations du contrat. (Des garde-fous sont prévus pour certains foyers ainsi que des voies de recours mais leur portée reste limitée).

En bref : cette réforme **renforce l'exigence d'insertion des allocataires du RSA** sous forme de parcours obligatoires et de sanctions. Elle fait écho aux discours sur « l**'assistanat** », critiqué par certains politiques, qui selon eux caractériserait **une attitude passive des allocataires**, se complaisant dans une situation « d'assistés » sans chercher à en sortir.

Mais elle soulève des **contestations très fortes** : avant même sa mise en œuvre, des associations (Secours catholique, ATD Quart Monde, La Ligue des droits de l'Homme, etc…) dénonçaient un « **risque de travail gratuit** », les 15 heures d'activités obligatoires n'étant pas rémunérées mais aussi une mise en concurrence indirecte avec les emplois rémunérés et une **stigmatisation des allocataires comme « inactifs** ».

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) dénonce aussi le risque que cette réforme entraine des **disparités de traitement selon les départements et donc des iniquités.** En effet Le RSA reste une **compétence départementale**, même si France Travail coordonne désormais l'accompagnement. Chaque département garde **une marge de manœuvre** dans la définition des parcours, le choix des opérateurs, la fréquence du suivi et la mise en place des activités exigées. Exemples : **dans un département urbain**, un allocataire peut bénéficier d'ateliers collectifs hebdomadaires et d'un suivi intensif par un conseiller France Travail ; **dans un département rural**, le même suivi peut être limité faute de moyens ou de structures d'insertion locales. Certaines collectivités (comme le Nord ou les Bouches-du-Rhône) ont pu recruter des référents supplémentaires

[1] Pour mémoire : pour une personne seule le montant du RSA est de : **646,52 €**. Pour un couple sans enfant il est de **969,78 €. Le RSA est réduit du montant de l'allocation logement APL, si elle est versée à l'allocataire.**

pour les allocataires du RSA ; d'autres, à budget plus contraint, risquent de se limiter à un suivi administratif minimal.

D'autre part **l'application des nouvelles sanctions entrainant la suspension du RSA peut varier d'un département à l'autre** : elle dépend de « l'appréciation locale du manquement » (absence à un rendez-vous, refus d'activité, etc.) et de la décision de le sanctionner de façon plus ou moins drastique, Exemple : un département peut **privilégier la médiation avant sanction**, **un autre appliquer strictement la suspension dès le premier manquement** — Ce qui entraînera des écarts importants de traitement pour des situations comparables.

Autre conséquence **: le taux de chômage se ressent fortement de ces nouvelles dispositions** : l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en « catégorie A » (sans activité) a été de **+7,6 % sur un an**. Une partie significative de cette hausse apparente du chômage s'explique non pas par une détérioration du marché de l'emploi, mais **par l'inscription automatique des allocataires du RSA à France Travail et de jeunes en parcours d'insertion** dans les listes de demandeurs d' emploi . Sans ces nouveaux inscrits automatiques, le nombre de chômeurs aurait augmenté de « seulement » **6,3 % sur un an.**

Les **agents de France Travail décrivent une surcharge de travail** après l'intégration automatique des allocataires RSA dans leurs portefeuilles, avec des moyens qui ne suivent pas. Les syndicats de France Travail dénoncent « **un brouillard total sur le terrain** ». Avec au moins **1,8 million de personnes de plus à enregistrer en quelques mois** ils constatent que les conseillers sont submergés par les nouveaux entretiens, que les délais de traitement de dossier sont rallongés, que la qualité de l'accompagnement est moindre pour les nouveaux inscrits au chômage, mais aussi pour les plus anciens.

En réaction, le 22 octobre dernier, **un collectif de 16 associations et syndicats a saisi le Conseil d'Etat pour demander l'abrogation du décret sur les sanctions** infligées aux allocataires du revenu de solidarité et aux chômeurs. Le collectif souligne que de nombreuses situations – précarité de santé, logement instable, handicap, garde d'enfants, situation des familles monoparentales – ne sont pas prises assez en compte, **ce qui rend difficile la réalisation de l'activité hebdomadaire exigée**. Et entraine des sanctions graves pour le budget de ces foyers précaires, comme la suspension du RSA.

En attendant la réponse du Conseil d'Etat, nous pouvons **craindre d'avoir à accueillir un nombre accru de personnes en grande difficulté au Secours Populaire, en raison des conséquences de cette réforme**. Et ceci dans une période où nos sources d'approvisionnement sont fragilisées, comme cela a été souligné lors de notre Assemblée générale.

